

TROPHÉES DE L'INNOVATION PATRIMONIALE 2009



Thème :
La lutte contre l'exclusion



Dossier de présentation
du concours



La Fédération des écomusées et des musées de société, la Fondation Crédit Coopératif et la Fondation du Patrimoine organisent en 2009 les deuxièmes Trophées de l'innovation patrimoniale, sur le thème de **la lutte contre l'exclusion**.

Il s'agit d'un concours gratuit, ouvert à toute personne morale résidant en France : associations, collectivités (mairies, départements, régions), EPCI (groupements de communes ou d'agglomérations, communautés urbaines, etc.) et autres institutions à but non lucratif qui portent et soutiennent des actions originales de valorisation du patrimoine culturel.

Origine de l'action

Le concours des Trophées de l'innovation patrimoniale est né de la volonté de trois partenaires : la Fédération des écomusées et des musées de société, la Fondation Crédit Coopératif et la Fondation du Patrimoine, qui ont au cœur de leurs préoccupations non seulement la sauvegarde et la valorisation du patrimoine mais également la formation et le développement de l'emploi. Très impliqués dans l'économie solidaire, ces trois partenaires partagent des valeurs sociales et citoyennes.

En créant les Trophées de l'innovation patrimoniale, ils ont souhaité valoriser et soutenir des initiatives exemplaires par leur caractère innovant et collectif.

Organisation collective et partenariale, le concours favorise le débat et l'évolution des pratiques.

Le patrimoine est au cœur de l'identification d'un territoire. Il exprime les liens étroits établis entre une société et son environnement symbolisés encore aujourd'hui par des pratiques collectives. Il sert de cadre de référence et permet d'affiner son appartenance à un lieu donné et crée un lien social. Il devient un acteur de cohésion sociale en participant à l'insertion de populations en difficultés (par le travail et l'accès aux pratiques culturelles).

La valorisation scientifique, culturelle et touristique du patrimoine a un impact direct sur l'économie des territoires notamment en termes d'activités et d'emplois. Identifier, promouvoir et valoriser l'innovation patrimoniale devient donc un enjeu pour accompagner l'évolution de la société.

Parce que le patrimoine n'est pas figé, qu'il est vivant et doit évoluer avec les hommes, l'accent doit être mis aujourd'hui sur la pluralité et la diversité des cultures, pour favoriser l'appropriation collective et l'émergence d'actes créatifs.

Se définit comme innovation patrimoniale, toute action pionnière marquant un changement dans la façon d'appréhender le patrimoine, non plus comme simple geste architectural ou esthétique mais bien comme un outil d'économie solidaire tout en assurant sa sauvegarde.

Les projets patrimoniaux innovants doivent s'inscrire dans les problématiques contemporaines et prendre en compte les enjeux du développement durable.

Ils doivent résulter d'un processus collectif associant une diversité d'acteurs culturels et socio-économiques.

Se définit comme exclusion, le processus par lequel un individu ou un groupe est en rupture avec la société. L'exclusion peut être économique, sociale et/ou culturelle et quelle que soit sa forme, elle entraîne la rupture du lien social.

Les actions de lutte contre l'exclusion ont pour objectifs la création et l'extension des droits sociaux : « l'idée d'une citoyenneté retrouvée »¹. Par le travail, l'éducation, l'accès à la culture, l'idée est de recréer un lien et des échanges entre individus et société, renouer un dialogue pour rompre un processus de désocialisation.

1-Denis Bouget et Henry Nogues - Evaluation des résultats des politiques sociales : expériences internationales. Politiques contre l'exclusion sociale.

Les équipements culturels mettent en œuvre des procédures pour accueillir le plus large public et de cette manière, répondre à la question de l'exclusion.

Mais le rôle social des acteurs du patrimoine peut et doit aller plus loin en créant par exemple les conditions d'une réinsertion par le travail.

Le domaine d'intervention des musées n'a cessé de s'étendre, scientifiquement, géographiquement, historiquement et socialement depuis leur origine.

Le champ patrimonial ne peut ignorer la question de la lutte contre l'exclusion et se doit d'y apporter des réponses.

C'est pour récompenser les acteurs, qu'ils soient associatifs, privés ou publics qui ont des expériences à faire valoir dans ce domaine, que les partenaires des Trophées de l'innovation patrimoniale ont choisi le thème de la lutte contre l'exclusion pour l'édition 2009.

Objectifs du concours

- Distinguer des démarches innovantes ;
- Identifier de nouveaux patrimoines ;
- Favoriser les démarches collectives d'insertion ;
- Participer à la démocratisation de la culture ;
- Positionner les patrimoines au cœur des processus de développement durable ;
- Associer la valorisation, sous toutes ses formes, au processus de restauration et de sauvegarde du patrimoine.

Les prix

Le concours est doté d'une enveloppe financière de 25 000 €, répartis comme suit :

► Le Trophée de la Fondation Crédit Coopératif – 10 000 €

Il distinguera une action **réalisée** répondant aux objectifs de l'innovation patrimoniale s'inscrivant dans le champ de l'**insertion et/ou de l'accueil des publics exclus** et portée par une **association ou une entreprise d'insertion par l'économique**.

► Le Trophée de la Fondation du Patrimoine – 10 000 €

Il distinguera une action **réalisée** répondant aux objectifs de l'innovation patrimoniale s'inscrivant dans le champ de l'**insertion et/ou de l'accueil des publics exclus** et portée par une **collectivité**.

► Le Coup de cœur de la Fédération – 5 000 €

Choisi parmi l'ensemble des dossiers reçus, il distinguera une action **réalisée**, accordant une attention particulière à l'**accueil des publics exclus**.

Les participants doivent préciser pour quel prix ils souhaitent concourir (un seul choix possible).

Déroulement du concours

Un appel à candidatures national est lancé en **avril 2009**, à l'occasion du **20^e anniversaire de la Fédération**.

Les participants sont invités à remplir un dossier de candidature, constitué d'un dossier type de présentation à remplir, du règlement du concours et d'une fiche d'inscription. Ce dossier est téléchargeable sur le site Internet :

www.fems.asso.fr

Les dossiers de candidature complets devront **parvenir au plus tard le vendredi 10 juillet 2009 par lettre recommandée avec accusé de réception** à l'adresse suivante :

Fédération des écomusées et musées de société
Trophées de l'innovation patrimoniale
2 avenue Arthur Gaulard
25000 Besançon

La Fédération réceptionnera les candidatures dont elle vérifiera la conformité et la recevabilité.

Elle réunira un comité de présélection composé représentants des organisateurs et de professionnels du patrimoine qui effectuera une première sélection dans la semaine du 20 au 25 juillet 2009.

Le jury, constitué de représentants de chacun des organisateurs, de professionnels du patrimoine et d'experts, se réunira courant septembre pour désigner les lauréats définitifs parmi les dossiers présélectionnés.

Les 4 critères suivants seront privilégiés :

- Pertinence du projet de lutte contre l'exclusion ;
- Caractère innovant ;
- Nature et qualité des patrimoines ;
- Démarche collective, partenariale.

Organisateurs du concours

► La Fondation Crédit Coopératif

La Fondation Crédit Coopératif prolonge dans le domaine du mécénat la stratégie du Groupe Crédit Coopératif, depuis 25 ans.

Son identité s'est construite et continue de se développer autour de son soutien à l'économie sociale. Elle encourage ainsi la recherche en économie sociale et la diffusion de celle-ci. Elle s'engage également en faveur d'une meilleure connaissance de l'économie sociale et des nouvelles formes d'entrepreneuriat social.

Parallèlement, la Fondation met en lumière des initiatives originales et exemplaires des acteurs de l'économie sociale, à forte plus-value sociale, économique, culturelle, à travers son concours annuel « Prix et Trophée de l'Initiative en économie sociale ».

Parce que l'économie sociale est composée d'acteurs multiples et a un périmètre d'action très étendu, la Fondation met en œuvre des partenariats, avec les mouvements de l'économie sociale, dans de nombreux autres domaines, tels que le développement durable, la solidarité internationale, la lutte contre l'exclusion, la sauvegarde du patrimoine et la culture. Grâce au mécénat croisé, la Fondation encourage également l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées par le sport et la culture.

Dès 1989, la Fondation Crédit Coopératif a participé à l'émergence d'une structure propre à fédérer les écomusées et musées de société, la FEMS. Depuis ce jour, le partenariat entre la Fondation et la FEMS repose sur un partage de valeurs communes, liées à l'économie sociale, à l'éducation populaire et à la reconnaissance de tous les patrimoines.

www.credit-cooperatif.coop/fondation/

► La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, a pour mission de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national, et plus particulièrement du patrimoine non protégé par l'Etat au titre des monuments historiques, le « patrimoine de proximité ».

Elle contribue ainsi à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles mobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion.

Elle apporte son assistance aux propriétaires dans l'élaboration de projets de sauvegarde et de mise en valeur, en contribuant, le cas échéant, au financement desdits projets. L'action poursuivie par la Fondation du Patrimoine s'inscrit au service du développement local durable, en soutenant la création d'emplois ainsi que la formation et l'insertion professionnelles des jeunes, et en favorisant la transmission des savoir-faire traditionnels.

La Fondation du Patrimoine veille, dans l'accomplissement de ses missions, à mobiliser les énergies privées (entreprises, associations, particuliers) susceptibles de s'investir en faveur de la cause de la sauvegarde du patrimoine et travaille en étroite partenariat avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat.

www.fondation-patrimoine.com

► La Fédération des écomusées et des musées de société - Fems

La Fédération des écomusées et des musées de société est l'association créée en 1989 à l'initiative des 28 écomusées fondateurs et de la Fondation Crédit Coopératif afin de promouvoir le concept français d'écomusée. Basée à Besançon, elle bénéficie depuis l'origine du soutien du Conseil régional de Franche-Comté.

Elle est aujourd'hui l'organe représentatif des institutions patrimoniales à but non lucratif, qui s'intéressent à l'organisation des hommes en société, aux rapports qu'ils entretiennent avec leur milieu. Ils sont aussi acteurs du développement des territoires.

Ils adhèrent aux principes muséologiques et déontologiques de l'écomusée :

- Questionner la société, dans le temps et l'espace à propos d'une réalité donnée (un territoire, un mode de vie, une population, un groupe, des métiers, des savoir-faire, etc.) ;
- Créer les conditions de rencontre et de dialogue avec la population, les publics, les groupes socioprofessionnels, les pouvoirs publics, etc. ;
- Agir en faveur du développement solidaire ;
- Croiser les regards et contribuer à la réflexion collective par l'interdisciplinarité scientifique.

Un réseau unique en Europe :

- 140 adhérents, soit 210 établissements muséographiques ;
- 1 500 salariés ;
- 3 000 bénévoles ;
- 4 millions de visiteurs (soit 1/10^e de fréquentation des musées français).

www.fems.asso.fr

